

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2020

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Nicole BOILEAU, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Isabelle FIDALGO, Fabienne GAUDENZI, Virginie OBRINGER-SALMON, Linda RAULT (du point 1.1 au point 3.4), Nathalie MARCHAND (du point 1.1 au point 3.4), Gabrielle BRÉMOND, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Georges BLAVIEZ, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Michel GODET, Jacques CAPITAINE, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Mme Stéphanie HARS à Monsieur Stéphane CHOUIN, Mme Maryvonne PRUDHOMME à Mme Nicole BOILEAU, M. Emmanuel THELLIEZ à M. Dominique THENAULT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Nathalie MARCHAND à Mme Katia BAILLY (du point 4.1 au point 5.2), Mme Linda RAULT à Mme Fabienne GAUDENZI (du point 4.1 au point 5.2).

Secrétaire de séance : Mme Anne Mazier

Avant de débiter la séance, une minute de silence est observée en hommage à Monsieur André Blot, décédé vendredi dernier, qui a été Conseiller Municipal et Adjoint durant trois mandats.

Conditions de tenue de la séance

Madame le Maire rappelle, qu'au regard de l'épidémie, la convocation prévoyait que le Conseil se tiendrait en huis clos, avec une rediffusion en direct sur le Facebook de la Mairie. Le Conseil approuve ces modalités de tenue de la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 – Rapport d'activités 2019 de la CCPS

En présence de Monsieur Roche, Président de la CCPS, le Conseil Municipal PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes.

1.2 Désignation de deux membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER les deux représentants du Conseil municipal auprès de la CLECT : Madame Constance Pélichy, Monsieur Stéphane Chouin

2-FINANCES

2.1 Décision modificative n°1 Budget principal 2020

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la décision modificative n°1 au budget principal 2020.

2.2 Modification n°3 AP/CP Réseau assainissement collectif route de Chaumont

Vote favorable à l'unanimité pour MODIFIER l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative à l'extension du réseau d'assainissement route de Chaumont et de revaloriser son montant de 615 000 € HT à 990 000 € HT, comme suit :

N° AP	Libellé	Montant	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
P201701	Assainissement collectif route de Chaumont	990 000	9 512	9 341,86	11 360	530 000	429 786,14

2.3 Mise en place de cartes achats

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DOTER la ville d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs en contractant auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre la Solution Carte Achat pour une durée d'un an renouvelable chaque année pendant 3 ans maximum, sur demande du Maire de la commune. La mise en place se fera à compter du 1^{er} Novembre 2020.

- DECIDER que quatre cartes achat seront mises à la disposition de la commune. Le montant plafond global de règlements effectués par les 4 cartes achat de la commune est fixé à 10 000 € par an.

La tarification mensuelle est fixée à 29 € pour la première carte d'achat, comprenant l'ensemble des services pour un montant mensuel d'achat de 1 000 € maximum. La tarification mensuelle est fixée à 10 € pour les cartes supplémentaires (dans la limite de 3 cartes supplémentaires), comprenant l'ensemble des services pour un montant mensuel d'achat de 1 000 € maximum par carte.

La commission monétique appliquée par transaction sera de 0,5 % à compter du 1^{er} euros.

- PRECISER que le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

- AUTORISER Madame le Maire à signer le contrat avec la Caisse d'Épargne Loire Centre pour la mise en place de la « Solution Carte Achat », à compter du 1^{er} novembre 2020, pour une durée de un an renouvelable chaque année pendant 3 ans maximum.

2.4 Fixation de la durée d'amortissement comptable d'immobilisations et modification du tableau relatif aux durées d'amortissement des immobilisations

Vote favorable à l'unanimité pour ANNULER les délibérations précédentes fixant les durées d'amortissement des biens immobilisés et ADOPTER les propositions d'amortissements de bien immobilisés issus des nomenclatures M14, M4 et M49 abrégée.

2.5 Constitution d'un groupement de commandes pour les contrôles réglementaires des équipements et aires de jeux avec Marcilly en Villette

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CREER ET ADHERER au groupement de commande relatif aux contrôles réglementaires des équipements et aires de jeux,

- ACCEPTER les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

- DESIGNER comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

- Madame Constance De Pélichy en qualité de Maire,
- Monsieur Stéphane Chouin en qualité de suppléant.

- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant :

- à signer la convention constitutive de groupement,
- à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à signer les modifications en cours d'exécution à la convention constitutive,
- à signer les marchés et toutes les pièces d'exécution afférentes résultant de la convention de groupement de commandes,
- à intervenir pour le compte de la Ville de La Ferté Saint-Aubin,

2.6 Groupement de commandes pour les marchés passés par la Ville et le CCAS pour des besoins communs

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CREER ET ADHERER au groupement de commande pour les marchés passés par la Ville et le CCAS pour des besoins communs,

- APPROUVER les termes de la convention,

- DESIGNER comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

- Madame Constance De Pélichy en qualité de Maire,
- Monsieur Stéphane Chouin en qualité de suppléant

AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant :

- à signer la convention constitutive de groupement,
- à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à signer les modifications en cours d'exécution à la convention constitutive,
- à signer les marchés et toutes les pièces d'exécution afférentes résultant de la convention de groupement de commandes,
- à intervenir pour le compte de la Ville de La Ferté Saint-Aubin,

2.7 Groupement de commandes pour les marchés passés par la Ville et la CCPS pour des besoins communs

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CREER ET ADHERER au groupement de commande pour les marchés passés par la Ville et la CCPS pour des besoins communs,

- APPROUVER les termes de la convention,

- DESIGNER comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

- Madame Constance De Pélichy en qualité de Maire,
- Monsieur Stéphane Chouin en qualité de suppléant.

- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant :

- à signer la convention constitutive de groupement,
- à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à signer les modifications en cours d'exécution à la convention constitutive,
- à signer les marchés et toutes les pièces d'exécution afférentes résultant de la convention de groupement de commandes,
- à intervenir pour le compte de la Ville de La Ferté Saint-Aubin,

2.8 Fonds de concours auprès de la CCPS : travaux de voirie rue de Beauvais

Vote favorable à l'unanimité pour DECIDER de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Sologne en vue de participer au financement de la réalisation de travaux de voirie Rue de Beauvais-partie nord tranche ferme, à hauteur de 115 000 € conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
TRAVAUX	390 964,92 €	DEPARTEMENT VOLET 3 (26%) (représentant 50% de la phase 1 – rue de Beauvais),	101 167,00 €
		CREDITS D'ETAT (9%)	35 000,00 €
		FOND DE CONCOURS (29%)	115 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT (36%)	139 797,92 €
TOTAL	390 964,92 €	TOTAL	390 964,92 €

2.9 Produits des amendes de police et redevance des mines sur pétrole : Travaux de voiries rue de Beauvais

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ADOPTER le projet rues de Beauvais – partie nord (tranche ferme) 390 964,92 € H.T.
- ADOPTER le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
TRAVAUX	390 964,92,00 €	DEPARTEMENT VOLET 3 (26 %) (représentant 50% de la phase 1 – rue de Beauvais),	101 167,00 €
		CREDITS D'ETAT (9 %)	35 000,00 €
		FOND DE CONCOURS (29 %)	115 000,00 €
		AUTOFINANCEMENT (36 %)	139 797,92 €
TOTAL	390 964,92 €	TOTAL	390 964,92 €

- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à :
 - solliciter une subvention de 35 000 € au titre de l'appel à projet des crédits d'Etat, soit 9% du montant du projet,
 - déposer le dossier de demande de subvention,
 - signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

2.10 Produits des amendes de police et redevance des mines sur pétrole : travaux de voirie route des Trays

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ADOPTER le projet route des Trays pour un montant de 150 000,00 € H.T.
- ADOPTER le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
TRAVAUX	150 000,00 €	CREDITS D'ETAT (22%)	35 000,00 €
M.O	0,00 €	AUTOFINANCEMENT (78%)	115 000,00 €
TOTAL	150 000,00€	TOTAL	150 000,00 €

- AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à :
 - solliciter une subvention de 35 000,00 € au titre de l'appel à projet des crédits d'Etat, soit 23% du montant du projet,
 - déposer le dossier de demande de subvention,
 - signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

2.11 DSIL : rénovation de l'Hôtel de Ville

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ADOPTER le projet : rénovation de l'Hôtel de Ville,
- ADOPTER le plan de financement, ci-dessous :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
TRAVAUX	1 173 360,00 €	REGION CRST (50%)	586 600,00 €
		DSIL (30%)	352 088,00 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	234 672,00 €
TOTAL	1 173 360,00 €	TOTAL	1 173 360,00 €

- SOLLICITER une subvention de 352 088,00 € au titre de la DSIL, soit 30% du montant du projet charge le Maire de toutes les formalités.

2.12 DSIL : piste cyclable rue Denis Papin

Vote favorable à l'unanimité pour :

- ADOPTER le projet : piste cyclable rue Denis Papin,
- ADOPTER le plan de financement, ci-dessous :

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
TRAVAUX	518 208,00 €	REGION CRST (40%)	207 200,00 €
		DSIL (40%)	207 366,00 €
		AUTOFINANCEMENT (20%)	103 642,00 €
TOTAL	518 208,00 €	TOTAL	518 208,00 €

- SOLLICITER une subvention de 207 366,00€ au titre de la DSIL, soit 40% du montant du projet charge le Maire de toutes les formalités.

3- RESSOURCES HUMAINES

3.1 Tableau des effectifs : remplacement de la Directrice du pôle ressources

Vote favorable à l'unanimité pour :

- CREER, à compter du 1^{er} octobre 2020, un poste relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, dans le grade d'attaché territorial et MODIFIER le tableau des effectifs en conséquence,

- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à recruter l'agent retenu au sein du Pôle Ressources, dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, en qualité d'attaché territorial.

Le poste d'attaché principal, occupé par l'agent partant à la retraite, sera supprimé après avis du comité technique, et dès qu'il sera devenu vacant

3.2 Modalités de recrutement de contractuels

Vote favorable à l'unanimité pour :

- AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à recruter, en l'absence de fonctionnaires dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures légale, des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, en application de l'article 3-3-2° ou de l'article 3-3-4°, selon les situations et la quotité du temps de travail.

3.3 Modalités d'utilisation des véhicules de service

Vote favorable à l'unanimité pour FIXER comme suit la liste des postes dont les missions justifient le remisage à domicile, dans les conditions prévues par le règlement intérieur :

- Le directeur général des services
- Le directeur des services techniques
- L'adjoint au directeur des services techniques
- Le responsable de la régie des services techniques

3.4 Autorisation de signature d'une convention de rupture conventionnelle

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APPROUVER le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 7 700 €
- FIXER la date de cessation définitive de fonctions au 27 octobre 2020
- AUTORISER Madame le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle avec Madame Sophie GORONFLOT.

4 – URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4.1 Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DECIDER, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer la liste des 14 noms ci-dessous,

- PRECISER que la présente liste sera présentée aux services fiscaux pour désignation des 8 commissaires et 8 suppléants.

DE PELICHY Constance, Maire	Mairie de La Ferté Saint-Aubin 45240 La Ferté Saint-Aubin
CHOUIN Stéphane	54 bd Foch 45240 La Ferté Saint-Aubin
MOINE Jean-Noël	15 avenue des Rives du Cosson 45240 La Ferté St-Aubin
GAUGAIN Daniel	30, rue des marronniers 45240 La Ferté Saint-Aubin
PINAULT Patrick	26, les Hauts de Saint-Aubin 45240 La Ferté Saint-Aubin
BOILEAU Nicole	Beauvais, rte de Ménestreau 45240 La Ferté Saint-Aubin
BONNET Christophe	La Chazelle, D2020 sud 45240 La Ferté Saint-Aubin
NAUDINET Annie	13 rue des Acacias
GROGNET Eliane	19 rue des Prés Fleuris 45240 La Ferté Saint-Aubin
RAULT Bernard	495 rue de la Libération 45240 La Ferté Saint-Aubin
ROGER Marcel	2 chemin des Sapins 45240 La Ferté Saint-Aubin
LHULLIER Edgar	126 rue du Général Leclerc 45240 La Ferté Saint-Aubin
NIVEAU Michel	9 rue de la Rotonde 45240 La Ferté Saint-Aubin
PETROT Philippe	15, place des Rolande Beau Frère 41600 Chaumont sur Tharonne

La liste étant incomplète, il y aura désignation d'office parmi les contribuables remplissant les conditions par la DGFIP.

4.2 Désignation des membres à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Vote favorable à l'unanimité pour :

- DECIDER, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de proposer la liste de 12 noms ci-dessous :

DE PELICHY Constance, Maire	Mairie de La Ferté Saint-Aubin 45240 La Ferté Saint-Aubin
BOILEAU Nicole	Beauvais – route de Ménestreau 45240 La Ferté Saint-Aubin
GAUGAIN Daniel	30, rue des marronniers 45240 La Ferté Saint-Aubin
PINAULT Patrick	26, les Hauts de Saint-Aubin 45240 La Ferté Saint-Aubin
BONNET Christophe	La Chazelle, D2020 sud 45240 La Ferté Saint-Aubin
NAUDINET Annie	13 rue des Acacias
GROGNET Eliane	19 rue des Prés Fleuris 45240 La Ferté Saint-Aubin
RAULT Bernard	495 rue de la Libération 45240 La Ferté Saint-Aubin
ROGER Marcel	2 chemin des Sapins 45240 La Ferté Saint-Aubin
LHULLIER Edgar	126 rue du Général Leclerc 45240 La Ferté Saint-Aubin
NIVEAU Michel	9 rue de la Rotonde 45240 La Ferté Saint-Aubin
PETROT Philippe	15, place des Rolande Beau Frère 41600 Chaumont sur Tharonne

4.3 Désignation d'un avocat : recours contre le permis de construire n° PC 045 146 19 F0028 – SCI IOTA

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER le cabinet d'avocats CASADEI-JUNG afin d'apporter à la commune une assistante juridique dans cette affaire, et représenter la commune devant toute instance et AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

4.4 Désignation d'un avocat - Recours contre le permis de construire n° PC 045 146 17 F0042 accordé à Monsieur Pascal Fournier

Vote favorable à l'unanimité pour DESIGNER le cabinet d'avocats CASADEI-JUNG afin d'apporter à la commune une assistante juridique dans cette affaire, et représenter la commune devant toute instance et AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

4.5 Accord de principe sur le lancement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie

Vote favorable à l'unanimité pour :

- EMETTRE un avis favorable au lancement des études de faisabilité pour la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur son territoire,
- S'ENGAGER à financer et construire une nouvelle caserne de gendarmerie en fonction et au terme des études de faisabilité,
- DONNER POUVOIR au Maire, ou à l'adjoint délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre des études de faisabilité.

4.6 Opération de Revitalisation Territoriale : signature de la convention

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APOUVER les termes du projet de convention
- APPROUVER le périmètre d'intervention de la future opération de revitalisation de territoire, qui pourra être ajusté au regard des études menées dans le cadre de l'ORT,
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention, ainsi que tous documents afférents à sa mise en œuvre, pour une durée de 5 ans à compter de la signature de l'arrêté préfectoral afférent,
- AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter tous financeurs ou partenaires pour permettre la réalisation du programme.

4.7 Demande d'intervention de l'EPFLI pour l'acquisition de l'ensemble immobilier appartenant aux consorts Touze dans le cadre de l'opération de reconquête du centre-ville

Vote favorable à l'unanimité pour :

- HABILITER le Maire à solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France (EPFLI Foncier Cœur de France) dans le cadre du projet de reconquête du centre-ville, nécessitant l'acquisition des biens composant un ensemble immobilier bâti situé 2 et 4, Place de la Halle et ainsi cadastré :

- Section AX numéro 269 lieudit 2 place de la Halle d'une superficie de 92 m²,
- Section AX numéro 270 lieudit 2 place de la Halle d'une superficie de 143 m²,
- Section AX numéro 271 lieudit 2 place de la Halle d'une superficie de 23 m²,
- o Section AX numéro 272 lieudit 2 place de la Halle d'une superficie de 42 m²,
- o Section AX numéro 273 lieudit 4 place de la Halle d'une superficie de 207 m²
- o Section AX numéro 274 lieudit 2 place de la Halle d'une superficie de 177 m²,
- o Section AX numéro 275 lieudit 2 place de la Halle d'une superficie de 137 m²,

- HABILITER l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés jusqu'à concurrence du montant de l'avis domanial à obtenir et d'autoriser son représentant à signer tous documents et avant-contrats ainsi que les actes authentiques de vente ;

- AUTORISER le Maire à relever le seuil maximal d'acquisition ci-dessus défini au vu du contexte ;

- HABILITER l'EPFLI Foncier Cœur de France à négocier l'acquisition des biens immobiliers ci-dessus désignés à un prix supérieur à l'avis domanial après accord écrit du Maire à qui le Conseil donne délégation expresse pour ce faire ; d'autoriser en conséquence le représentant de l'EPFLI à signer tous documents et avant-contrats dans ce cadre ainsi que les actes authentiques de vente ;

- APPROUVER les modalités du portage foncier par l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'une durée prévisionnelle de 4 ans, selon remboursement par annuités constantes ;

- AUTORISER le Maire à signer la convention de portage foncier à passer avec l'EPFLI Foncier Cœur de France ;

- APPROUVER le principe de la mise à disposition des biens au profit de la Commune en cas de besoin et autoriser le Maire à signer la convention correspondante ;

- APPROUVER les conditions du mandat confié à l'EPFLI Foncier Cœur de France dans le cadre de cette opération ;

- AUTORISER le Maire à signer l'acte d'acquisition des biens par la Commune aux conditions contractuelles à l'issue du portage foncier le cas échéant, ainsi que tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

4.8 Avenant à la convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols entre la CCPS et la commune de La Ferté St-Aubin

Vote favorable à l'unanimité pour :

- APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations du droit des sols modifiant l'article 9 de ladite convention,

	Coefficient	Cout de revient par acte	Participation des communes en € (membres de la CCPS)	Participation des communes en € (hors CCPS)
Permis d'aménager (PA)	2	610	0	610
Permis de construire (PC)	1	305	0	305
Déclaration préalable (DP)	0.7	214	0	214
Permis de démolir (PD), certificat d'urbanisme type b (Cub) et permis de construire modificatif	0.4	122	0	122

- AUTORISER Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention avec la communauté de communes des Portes de Sologne.

5 – TECHNIQUE ET TRAVAUX

5.1 Rapport d'activité 2019 du délégataire et RPQS pour les services publics de l'eau et de l'assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour PRENDRE ACTE :

- de la présentation des rapports d'activité 2019 pour le service public de l'assainissement : rapport du délégataire et RPQS.
- de la présentation des rapports d'activité 2019 pour le service public de l'eau : rapport du délégataire et RPQS.

5.2 Convention avec le Conseil Départemental du Loiret pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs rue de Beauvais

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Conseil Départemental du Loiret pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs rue de Beauvais.

6 – QUESTIONS DIVERSES

La Ferté St-Aubin, le 2 octobre 2020

Le Maire
Constance de Pélichy

